







PLANS DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE) DES VITRINES DE ROUEN



**Normandie
Rouen (76)**

Bénéficiaire
Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) - Vitrine de Rouen

Partenaires

- Direction régionale de l'ADEME Normandie
- Métropole Rouen-Normandie
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen

Coût (HT)
Coût global
Non chiffré

Financement :

- Métropole Rouen-Normandie : prise en charge de 20% du prix public des abonnements aux transports en commun (TC) des salariés pour toute entreprise ou représentant qui conventionne et adhère au club PDE.
- Employeur : prise en charge de 50% du prix payés par ses employés pour leur abonnement aux TC

Bilan en chiffres

- Potentiellement 1 700 salariés abonnées aux transports au commun avec tarif préférentiel PDIE (2016)
- Gain annuel maximum pour l'ensemble de ces salariés qui auraient substitué les TC à l'auto-solo : 575 000€/an, hors « cession » du véhicule dédié au parcours domicile/travail.

Date de lancement
2013

Pourquoi agir

Le pont Mathilde constitue le principal point de passage routier entre les deux rives de la Seine à Rouen. En 2012, il était emprunté par près de 80 000 véhicules chaque jour et concentrait l'essentiel du trafic de poids lourds en centre-ville. Une enquête réalisée cette année-là auprès de 1000 salariés des commerces de Rouen révèle que 41 % d'entre eux utilisent leur voiture seuls contre 2 % en covoiturage, mais que 17 % se déclarent prêts à pratiquer le covoiturage. La marge de progression est d'autant plus intéressante si l'on prend en compte l'ensemble des salariés travaillant pour les artisans et commerçants du centre-ville de Rouen, environ 10 000 personnes. Outre les bénéfices en termes de santé et d'environnement, les places de parkings non utilisées par les salariés sont autant de places libérées pour les clients, ce qui contribue à redynamiser le centre-ville.

L'incendie du pont Mathilde et sa fermeture en octobre 2012 compliquent la circulation des véhicules : l'accumulation des problèmes de stationnement et de pollution engendrés accélère les réflexions en cours sur le report modal et nombre d'habitants se tournent vers les transports en commun. En 2013, l'Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) – Vitaines de Rouen met en place son premier Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE). Ce nouveau PDIE permet de rallier 252 entreprises représentant 1700 salariés et d'étendre la démarche des plans de déplacements sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (anciennement CREA – Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe).

Le PDIE des Vitaines de Rouen est à destination uniquement des commerçants adhérents de l'ACAR. Le regroupement en association permet aux entreprises d'accéder à des mesures dont elles n'auraient pu bénéficier seules, à l'image des incitations financières de la Métropole Rouen-Normandie. La Métropole s'est en effet engagée à accorder aux participants du PDIE une réduction de 20% sur le tarif public des abonnements annuels et mensuels aux transports en commun. A cette réduction, s'ajoute la prise en charge par l'employeur à hauteur de 50% de du prix de l'abonnement (en application du décret PDE de 2008). Ainsi, grâce au PDIE, le salarié ne paye finalement que 40% du prix public de son abonnement (191.2€ /an au lieu de 473€ /an).

Pour accompagner le PDIE, la Métropole a renforcé son offre de transports en commun : création de 5 lignes « FAST » depuis 2014, amélioration de l'amplitude horaire et de la fréquence des transports en commun, développement de couloirs bus pour rendre les rendre plus compétitifs. La métropole a également développé des aires de covoiturage (parking relais) et propose un tarif réduit de location de vélo en libre-service (« Velo'r ») La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen s'est quand à elle engagée dans une étude sur les amplitudes horaires de transports en commun et participe à l'organisation de stages d'éco-conduite.

Présentation et résultats

L'Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) – Vitrites de Rouen se fait le relais des initiatives de ses partenaires et propose à ses adhérents d'autres actions concrètes, axées sur :

- la promotion de la marche et du vélo avec la distribution de kits piétons, la publication de fiches-actions sur son site internet ou encore l'organisation de stages de « remise en selle ». Ces stages permettent à la fois de redonner confiance aux cyclistes circulant en centre-ville et d'accompagner les salariés dans leur changement de mode de déplacements ;
- la promotion du covoiturage avec la mise en place d'une plateforme de covoiturage ;
- l'animation et la pérennisation de la démarche au travers de référents PDIE dans les entreprises adhérentes.

Les Vitrites de Rouen continuent de proposer le Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) à leurs nouveaux adhérents, et mettent en avant ces avantages salariés-employeur lors de chaque nouveau contrat.

L'offre de transport public de l'autorité organisatrice de mobilité (AOM la Métropole), est renforcée par l'incitation tarifaire de son club PDIE. En utilisant le « vecteur » transports, différents acteurs économiques échangent autour des services mobilités. Ainsi, chacun contribue à améliorer le cadre de vie tout en renforçant l'attractivité des commerces des cœurs de ville. Les plans de mobilités succèdent aux PDE/PDA (Art. 51 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, dite TEP-CV), ils vont renforcer ces échanges. En effet, toute entreprise de plus de 100 salariés aura l'obligation de s'engager dans un plan de mobilité au 1^{er} janvier 2018. C'est surtout une **opportunité pour les PME, les commerces et les services** d'organiser leur fret marchandises, l'accès des clients/fournisseurs et la mobilité des salariés en participant au « Booster les Mobilités Actives-BMA » des Chambres de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Normandie.

Facteurs de reproductibilité

La présence de référents PDIE au sein des entreprises permet à ces dernières de prendre part activement au pilotage du PDIE, d'être force de proposition, mais également de relayer plus efficacement les actions en interne. Par ailleurs, le système de référents est suffisamment souple pour prendre en compte la nature du métier de commerçant, notamment les contraintes horaires.

Par ailleurs, l'intégration du PDIE dans le package d'adhésion à l'ACAR-Vitrites de Rouen contribue fortement à légitimer les actions mises en œuvre, pérenniser et étendre la démarche. Elle renforce également la position d'interlocuteur référent de l'ACAR auprès de la Métropole de Rouen.

Focus

Les gains générés par l'utilisation régulière ou définitive des transports en commun en lieu et place de l'automobile vont bien au-delà d'une simple réduction tarifaire proposée par la Métropole dans les PDE/plans de mobilités. C'est toute la qualité de vie de l'aire urbaine rouennaise qui s'organise autour d'une vie apaisée, peu polluante et économe. Mais pour cela, il est important de connaître l'offre publique, bien entendu d'en faire sans cesse progresser la qualité pour partager les bénéfices avec le plus grand nombre. En coût global, l'ADEME estime qu'un report modal de l'auto-solisme vers les modes doux de 20% de la population fluidifierait la circulation en heure de pointe, permettrait d'économiser plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissements en infrastructures publiques (utilisées seulement 1/10 du temps) et contribuerait à des gains environnementaux multiples (santé, gaz à effet de serre, polluants, stress, ...).



Commerces à Rouen © vitrites-de-rouen.com

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports
- Le site de l'ACAR – Vitrites de Rouen www.vitrine-de-rouen.com
- Le site de l'ADEME en Normandie www.normandie.ademe.fr

CONTACTS

- Estelle Chéron
Coordinatrice ACAR-Vitrites de Rouen
Tél : 06.48.72.63.96
infos@vitrites-de-rouen.com
- ADEME Direction régionale de Normandie
Jean-Marc Gohier, ingénieur urbaniste
Tél : 02.32.81.93.12 (site de Rouen)
jean-marc.gohier@ademe.fr



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

